

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA MEURTHE-ET-MOSELLE
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'HÉRIMÉNIL
Séance du 21 décembre 2015

L'an deux mille quinze et le 21 décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Monsieur José CASTELLANOS, Maire.

Présents : M. José CASTELLANOS, M. Dominique STAUFFER, Mme Véronique WITTWE, M. Bruno ADAM, Mme Virginie LAMBOULE, M. Jean DHERINE, M. Pascal POBE, Mme Elodie GUSTAW, M. Damien DAVAL, Mme Laurence HENSCH, Mme Catherine ARNOLD.

Absents excusés : M. Christophe BAURES, M. Olivier BURDUCHE, M. Christophe GALLIET

A été nommée secrétaire : Mme Catherine ARNOLD

Délibération n°2015-066 : Election du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal nomme, à l'unanimité, Mme Catherine ARNOLD, secrétaire de séance.

Délibération n°2015-067 : Adoption du compte-rendu de la séance du 30/11/2015

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte-rendu de sa séance du 30 novembre 2015.

Délibération n°2015-068 : Communauté de Communes du Lunévillois - présentation du rapport d'activité 2014 (pour information)

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activité de la Communauté de Communes du Lunévillois dont la commune d'Hériménil est membre doit donner lieu à une présentation au Conseil Municipal.

La Communauté de Communes du Lunévillois a communiqué ce rapport pour l'année 2014 :

- Rapport d'activité 2014

Le Conseil Municipal est appelé à prendre acte de ce rapport au titre de l'année 2014.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation de ce rapport pour l'année 2014.

Monsieur le Maire se charge de communiquer la présente délibération à la Communauté de Communes du Lunévillois.

Délibération n°2015-069 : Renouvellement de l'adhésion au service informatique de l'Association des Maires de Meurthe-et-Moselle

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'adhésion au service informatique de l'Association des Maires de Meurthe-et-Moselle, souscrite par la Commune, prend fin au 31 décembre 2015 et qu'il convient de procéder à son renouvellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de procéder au renouvellement de l'adhésion au service informatique de l'Association des Maires de Meurthe-et-Moselle pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2016.
- autorise le Maire à signer la convention.

Délibération n°2015-070 : Personnel communal – suppression de poste
--

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet pour une durée hebdomadaire de travail de 35h00 à compter du 1^{er} février 2016.

Vu l'avis du comité technique en date du 7 décembre 2015,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de supprimer un poste permanent d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe d'une durée hebdomadaire de 35h00 à compter du 1^{er} février 2016.
- motif invoqué : départ à la retraite.

La séance est levée à 20h47

Affiché le 22/12/2015

La secrétaire de séance,
Mme Catherine ARNOLD

Le Maire,
José CASTELLANOS